

Berne, juin 2023

Sommet pour un nouveau pacte financier mondial 22 et 23 juin 2023, Paris

De quoi s'agit-il ? Le président Emmanuel Macron invite plus de 100 cheffes et chefs d'État et de gouvernement à un sommet à Paris.¹ Selon l'Élysée, il s'agit de réformer l'architecture financière et les relations entre le Nord mondial et le Sud global afin de mobiliser les fonds nécessaires à la protection du climat et au développement durable. Cela laisse entendre que le déficit de financement international du développement durable peut être comblé en grande partie par davantage d'investissements privés.

L'initiative individuelle du président Macron pour ce sommet est en contradiction avec le manque d'engagement des États riches (France comprise) dans le processus de l'ONU pour le financement du développement et du climat. Dans le cadre onusien, il est aussi question de la fuite des fonds du Sud global vers le Nord (p. ex. moyennant des pratiques fiscales déloyales comme les transferts de bénéfices des grands groupes d'entreprises). Et surtout, tous les pays sont parties prenantes. Sous la pression de nombreux pays du Sud et d'organisations de la société civile, une prochaine conférence de l'ONU sur le financement du développement pourrait enfin avoir lieu en 2025 — après de longues tentatives d'atermoiement de la part du Nord et pour la première fois depuis la conférence d'Addis-Abeba en 2015.

Dans quel contexte global s'inscrit le sommet de Paris ? Les défis mondiaux sont gigantesques : on en fait beaucoup trop peu pour la protection du climat, les effets de la crise climatique s'aggravent et coûtent toujours davantage, la pandémie de coronavirus a plongé de nombreuses économies dans la crise et a provoqué un énorme retard en matière d'éducation. Les dettes élevées poussent de plus en plus de pays du Sud mondial vers une insolvabilité aiguë. La guerre en Ukraine aggrave la situation des habitants du Sud mondial. Pour beaucoup, les denrées alimentaires sont devenues presque inabordables ; de plus en plus d'êtres humains souffrent de la faim.

Pour surmonter ces crises, la capacité financière des pays du Sud doit être massivement augmentée. Des réformes fondamentales doivent être entreprises à cette fin : **il faut instaurer un système financier mondial plus équitable et plus durable**. Les institutions multilatérales comme le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM) ne sont pas à la hauteur des défis complexes et sont dominées par les États-Unis et l'Europe. Leurs activités (ou les conditions qu'elles dictent) ne sont souvent pas compatibles avec les besoins des pays les plus pauvres. Les investissements privés vont là où il y a de l'argent facile à faire, donc aussi dans l'exploitation du charbon, préjudiciable au climat, ou dans l'extraction de pétrole et de gaz. Le rendement des matières premières est en grande partie transféré du Sud global vers le Nord ; ce qui profite généralement aux élites corrompues et non à la population.

Alors que certains particuliers deviennent de plus en plus riches, de nombreux budgets nationaux sont soumis à une pression d'austérité croissante. Entre-temps, la plupart des acteurs et des gouvernements s'accordent sur le principe de la nécessité de réformes fondamentales du système financier mondial. Mais les discussions se limitent souvent de manière relativement unilatérale à la réduction des risques pour les investissements privés et verts dans le Sud global grâce à des garanties publi-

¹ Site web officiel : <https://nouveaupactefinancier.org/>

ques. Les éléments structurels du système financier ne sont toutefois guère remis en question par les institutions multilatérales et les gouvernements nationaux qui occupent une position dominante dans ces sphères.

Quelles réformes sont prioritaires ? Depuis la dernière conférence sur le climat (COP27), de nombreux acteurs parlent de l'**initiative dite de Bridgetown** lancée par la Barbade. L'État caribéen est confronté à l'énorme défi que représente la fréquence accrue des cyclones, qui causent d'énormes dégâts. L'initiative vise donc à faciliter l'accès au financement pour les États particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique. Il est notamment proposé de mettre à disposition, au besoin, les droits de tirage spéciaux non utilisés que le FMI a attribués aux pays membres pour lutter contre les conséquences de la crise climatique. En cas de catastrophes climatiques comme des tempêtes ou des inondations, le service de la dette des pays concernés doit être suspendu à titre d'allègement immédiat. Les idées de l'initiative de Bridgetown doivent nourrir les discussions du sommet de Paris.

Indépendamment de cela, il existe depuis longtemps un débat sur la **réforme de la Banque mondiale** visant à mieux répondre aux défis de la crise climatique. Les investissements de la BM doivent devenir compatibles avec le climat et elle doit globalement prêter beaucoup plus d'argent pour des projets climatiques. On notera que la BM déclare déjà des sommes importantes pour le financement climatique, sans toutefois publier de données vérifiables à ce sujet. Parallèlement, elle est régulièrement critiquée pour financer également les énergies fossiles.²

Le sommet se concentre entre autres sur la « **mobilisation de fonds privés** » pour le tournant vert mondial et la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU (Agenda 2030). Pour ce faire, les risques des investissements privés dans les pays en développement doivent être réduits via des garanties financées par des fonds publics. L'objectif final est de réduire le coût du capital pour les investissements, notamment dans les projets d'énergie renouvelable, afin qu'ils ne soient pas plus chers à réaliser dans le Sud global qu'en Europe, par exemple. Mais les garanties publiques signifient aussi que les pouvoirs publics perdent de l'argent en cas de recours aux garanties et que les acteurs privés en gagnent en cas de succès. C'est pourquoi l'utilisation de fonds publics doit aussi respecter des critères de qualité cruciaux ; l'utilité pour les communautés locales doit occuper le devant de la scène.

Dans de nombreux domaines de l'infrastructure publique, cette approche ne peut toutefois pas fonctionner, car ces investissements n'offrent pas de retour sur investissement à court terme (p. ex. pour l'adaptation au changement climatique, l'éducation, la santé). En outre, les risques financiers liés aux investissements dans les pays les plus pauvres restent souvent trop élevés, ce qui fait que les pays qui auraient le plus besoin de ressources financières supplémentaires repartent les mains vides. Il ne faut pas oublier que les investissements réussis, financés par des capitaux privés étrangers, entraînent généralement une sortie de fonds sous forme de rapatriement de bénéfices, ce qui a un effet négatif sur le bilan financier et donc sur la viabilité de la dette. La priorité accordée à la mobilisation de fonds privés dans le financement international du climat détourne l'attention du fait que les pays du Nord, responsables de la crise climatique, devraient mettre à disposition beaucoup plus de fonds publics pour le financement climatique international, en particulier pour faire face au manque de financement de l'adaptation au changement climatique et aux préjudices et pertes dus à

²cf. par ex. à ce sujet: <https://www.theguardian.com/business/2022/oct/06/world-bank-has-given-nearly-15bn-to-fossil-fuel-projects-since-paris-deal>

la crise climatique dans les pays les plus pauvres. La Suisse mise elle aussi de plus en plus sur l'encouragement des investissements privés mais n'a pu mobiliser que peu de fonds.

L'Élysée cite également la **crise de la dette dans le Sud global** comme l'une des raisons du sommet. Les mesures les plus efficaces pour soulager les États lourdement endettés ne figurent toutefois pas à l'ordre du jour : il s'agit à cet égard de la réduction de la dette et de la question de savoir comment les créanciers privés et publics pourraient être incités à agir dans ce sens. Au lieu de cela, la question est posée de savoir comment les institutions financières mondiales pourraient organiser leur coopération avec ces États – c'est-à-dire comment le FMI et les banques de développement pourraient leur proposer des crédits supplémentaires. D'autres crédits sont souvent accordés dans le cadre du financement climatique, ce qui signifie en fait que les pays doivent payer eux-mêmes les mesures de protection climatique (ou les rembourser avec intérêts), bien qu'ils aient droit à un appui financier aux termes de l'accord de Paris. La crise climatique et la crise de la dette deviennent de cette manière un cercle vicieux (lire la fiche d'information séparée « Changement climatique et crise de la dette »).

Enfin, les propositions existantes d'instruments de financement innovants pour les pays à forte vulnérabilité climatique (*climate vulnerability*) doivent aussi être mises en avant à Paris. Il s'agirait d'une étape décisive, d'autant plus que l'on entend par là **le financement des dommages climatiques dans le Sud mondial selon le principe de causalité**, par exemple par le biais de taxes sur le trafic aérien ou de recettes publiques supplémentaires provenant d'une taxe sur les transactions financières. Les entreprises qui extraient du charbon, du pétrole ou du gaz doivent également être taxées pour la production d'énergies fossiles et les recettes doivent pouvoir alimenter le nouveau fonds de l'ONU pour les pertes et préjudices. Mais le chemin vers l'adoption de telles taxes globales est encore long.

Des solutions d'assurance pour les dommages climatiques font aussi débat. Elles impliquent cependant que les pays concernés paient eux-mêmes les dommages climatiques, ce qui n'est pas conforme au principe de causalité ; les organisations de la société civile considèrent plutôt ces solutions comme une diversion par rapport aux obligations insuffisamment remplies par les nations industrialisées en matière de financement climatique international. La Suisse doit elle aussi gonfler massivement sa contribution au financement international dans le domaine du climat dans les années à venir et trouver des instruments de financement additionnels à cet effet (cf. fiche d'information séparée « Financement climatique à partir de 2025 »).

Ce qui manque à l'ordre du jour pour atteindre l'objectif d'un système financier plus juste

Vu les exigences élevées formulées lors du sommet de Paris, l'ordre du jour est décevant (le sommet ad hoc n'ayant pas de compétence décisionnelle multilatérale). En effet, pour établir l'équité financière dans les relations Nord-Sud et répondre à l'Agenda 2030, des thèmes de discussion centraux font défaut – tout comme la volonté politique des États du Nord global de les aborder. Notamment manquent des réponses aux questions suivantes :

- Comment stopper les transferts de bénéfices des grands groupes d'entreprises et l'évasion fiscale des riches, et comment créer un nouveau système fiscal international afin que les grands groupes et les riches apportent leur juste part au développement durable partout sur la planète ? Le renforcement de l'ONU comme forum multilatéral central pour la mise en place d'un système fiscal international plus équitable est le grand absent des discussions à Paris.

- Comment s'assurer que les engagements pour le financement international dans le domaine du climat soient respectés en conformité avec le principe de causalité, avec davantage de fonds publics pour l'adaptation au changement climatique – de sorte que le Sud mondial ne doive pas payer lui-même pour la crise que le Nord mondial a provoquée ?
- Comment les pays du Nord entendent affecter 0,7% de leur revenu national brut au financement du développement (en plus de l'obligation de financement climatique international) ?
- Comment les incitations erronées à investir dans les énergies fossiles seront éliminées : ces dernières sont toujours subventionnées chaque année à hauteur de plus de 500 milliards de dollars. En 2019, les subventions suisses pour les énergies fossiles s'élevaient à 2,5 milliards de dollars.³

Quelle est la position de la Suisse ?

Par le passé, la Suisse a défendu des positions similaires à celles proposées par la France, pays hôte du sommet : encouragement des investissements privés en remplacement partiel des fonds publics dans le financement climatique ou la lutte contre la pauvreté, protection accrue du climat par la Banque mondiale, soutien à une taxe internationale sur le CO₂.

Mais notre pays n'entend pas non plus s'attaquer aux réformes clés. Le Conseil fédéral ne fait pas la transparence sur les transferts de bénéfices des grands groupes d'entreprises domiciliés en Suisse et n'entreprend rien contre le manque de transparence sur l'importance des créanciers privés (banques et négociants en matières premières) de la Suisse. Il empêche ainsi un débat basé sur des faits concernant le rôle de notre pays dans la mise en place d'un système financier mondial équitable et durable. Et ce rôle ne peut pas être modeste : dans les études sur les effets négatifs de l'économie et de la société suisses sur d'autres pays (effets d'externalité territoriale ou *spillover effects*), notre pays occupe régulièrement les « premières places », surtout en raison de sa place financière et de son centre de négoce de matières premières.

Contact : Alliance Sud

- Andreas Missbach, directeur, tél. 031 390 93 30, andreas.missbach@alliancesud.ch

³ <https://fossilfuelsubsidytracker.org/country/>